



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-TH-49

Systemes hydro économes (France métropolitaine)

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants en métropole.

2. Dénomination

Mise en place d'une pomme de douche hydro-économe (débit réduit) ou mise en place de régulateurs de jet sur le robinet de l'évier ou du lavabo.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le matériel choisi doit être répertorié dans les classes de débit suivantes :

Pour les douches :

- Classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112
- ou
- Classe ZZ (1,5 à 7,2 litres/minute) de la norme EN NF 1112.

Pour les lavabos ou éviers :

- Aérateurs non régulés de classe Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246,
- ou
- Aérateurs auto-régulés de débit inférieur à 7,5 litres/minute de la norme américaine NSF A 112.18.1M/NSF 61 et ayant obtenu le label « EPA watersense » pour les débits inférieurs à 5,67 l/mn.

4. Durée de vie conventionnelle

6 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Douches	
Classe Z	Classe ZZ
2 000	3 300

X

Nombre de systèmes mis en place
N

Lavabos ou éviers	
Aérateurs non régulés classe Z	Aérateurs auto-régulés
530	1 000

X

Nombre de systèmes mis en place
N